

Compte-rendu du conseil municipal

8 février 2012

Date de la convocation	le 3 février 2012
Présents	MM. Bosment, Roybon, Tirard-Collet, Cozzi, Guely, Decard, Fornoni, Junet, M ^{mes} Callet, Hirrien, Lesage, Marcinkowski, Roels et Tomai
Excusés	M ^{mes} Reynaud-Dulaurier, Charvet-Tasset, MM. Blanc, Pavan, Sasso
Secrétaire de séance	Mme Lesage

Approbation du dernier PV

Le procès verbal du conseil municipal du 12 janvier est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

1) Statuts du SIHO

Monsieur le maire informe l'assemblée de la nécessité de modifier les statuts du Syndicat intercommunal à vocation unique pour l'aménagement hydraulique du bassin versant de l'Olon (Siho) pour lui permettre d'engager des travaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-20 explicitant les modalités d'adoption des modifications statutaires d'un établissement public de coopération intercommunale,

vu le projet de modifications statutaires présenté et approuvé par délibération du Comité syndical du Siho en date du 24 janvier 2012,

considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur cette modification, le Conseil municipal est appelé à approuver les nouveaux statuts du Siho.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du Siho.

2) Convention de mutualisation d'archivage avec la CAPV

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) du 30 janvier 2007, créant un poste d'attaché de conservation du patrimoine,

vu l'article L.5211-4-1-II du Code général des collectivités territoriales prévoyant la mutualisation de services entre un établissement public de coopération intercommunal et ses communes membres,

vu le projet de convention proposé par la CAPV précisant les conditions d'intervention de l'archiviste du Pays Voironnais,

Le maire rappelle qu'il s'agit de la reconduction de la convention annuelle.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation d'aide à l'archivage entre la commune et la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais pour une durée de 1 an.

3) Convention CAPV maintenance

Vu l'article L.5211-4-1-II du Code général des collectivités territoriales prévoyant la mutualisation de services entre un établissement public de coopération intercommunal et ses communes membres,

vu le projet de convention fixant le cadre d'intervention de l'unité maintenance,

Monsieur le maire propose de renouveler la convention maintenance pour une durée d'un an.

La commune faisant également partie du Syndicat de Bièvre, elle se réserve le droit d'utiliser en premier lieu les services et matériels de ce partenaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer cette convention avec la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais pour les travaux, ou matériels que la commune souhaite lui demander.

Informations

1) Financement des travaux d'enfouissement des lignes par le Sedi

Le dernier projet de délibération est retiré. En effet, le nouveau plan de financement n'est pas connu à ce jour. Par rapport à l'estimation initiale (79 316 €), la somme devrait être réduite de deux tiers environ.

2) Lotissement des Brosses

En raison du froid, les travaux sont interrompus. La dernière convention doit être signée le 16 février. La commercialisation continue. Des affichettes sont à disposition pour affichage dans les restaurants d'entreprises, les commerces...

3) Travaux zone de Chantarot

La première couche de « grave-bitume » a été posée le 13 janvier. Les finitions seront faites avant fin avril. Les riverains sont satisfaits (à une exception près). Un permis de construire va être déposé par l'entreprise EFP (fabrication plastique). La question de mettre un enrobé se pose sur la portion de route communale entre l'embranchement et le pont de la Mayenne. Il y a un point de faiblesse, renforcé par le passage des semis.

4) Commission finances

Après avoir analysé les différents postes du budget 2011, la commission a validé les résultats qui en découlent, à savoir :

En section fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 904 864.74 €, pour une recette de 1 169 642.28 € ce qui nous laisse un solde excédentaire pour l'exercice 2011 de 264 777.54 €.

En section investissement, les dépenses sont de 619 188.60 €, pour des recettes de 510 935.34 €, qui font ressortir un déficit de 108 253.26€.

L'excédent de fonctionnement est supérieur à l'estimation du budget qui prévoyait 204 806 €, ce qui est un très bon résultat.

Concernant le déficit d'investissement, il se justifie :

- par la subvention DGE aménagement RD 17 880 €, ainsi que celle de la CAPV, PDU aménagement RD 30 000 € toutes deux en recettes reportées,
- par l'emprunt non réalisé en totalité, soit 58 616 €.

Le total des recettes non réalisées est de 106 496 € approchant au plus près le déficit de 108 253.26 €, rappel le déblocage des subventions se faisant sur factures réglées.

5) CCAS

Nous sommes en alerte grand froid niveau 3, qui est géré par le CCAS avec le même dispositif que le plan canicule.

Le 4 février, le goûter des anciens a réuni une soixantaine de personnes. Le jury du concours de chapeaux a désigné trois lauréats ex æquo.

6) Commission animation

Elle se réunira le 29 février à 19h30.

7) Fonctionnement du Pays Voironnais

Trois points lors du dernier conseil communautaire ont été débattus :

- la réforme de la dotation de solidarité compensatrice a été rejetée,
- le budget a été voté,
- la prise de compétence « aménagement urbain » par la CAPV a soulevé beaucoup de réticences.

Questions diverses

1) Gaz naturel

L'installation du gaz naturel sur la commune par GEG ne se fera pas pour quatre raisons :

- le seuil de rentabilité n'est pas atteint : 84 foyers intéressés pour un objectif de 300
- les tarifs du prestataire GRT gaz sont trop élevés : 425 000 € pour le branchement
- l'absence de bâtiments communaux dans le projet
- une mauvaise commercialisation de la part de GEG

La commune déplore très vivement cette situation.

2) Site internet de la commune

Créé parmi les tous premiers des collectivités iséroises et n'ayant pas été modifié depuis, le site internet de Vourey a naturellement vieilli et mérite d'être complètement refait. Son créateur, Pascal Frene, se propose de le refaire, via une société qui est en cours de création. Des lors, il apparaît logique de faire jouer la concurrence. La première étape consiste à réunir une commission « site internet » qui sera chargée de définir les besoins et de rédiger le cahier des charges. Sont intéressés pour faire partie de la commission : Jocelyne Lesage, Agnès Callet, Jean-Luc Fornoni et Daniel Blanc. Anne-Claire Guellec participera en tant qu'utilisatrice du futur site. Chaque étape du projet donnera lieu à validation intermédiaire par le Conseil municipal.

3) Haies variées

La CAPV ne subventionne plus les haies variées. Le Conseil général reprend le financement à hauteur de 25% si la commune s'engage à financer également 25 %. Etant donné que la haie variée sera obligatoire dans le futur PLU, l'intérêt incitatif du dispositif n'a plus tellement de sens et n'est pas retenu par la commune.

Le conseil municipal s'est achevé à 20h15.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 14 mars.